

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL****Convocation du 11 Avril 2014**

L'ordre du jour étant le suivant :

- Installation du Conseil Communautaire**
- Élection du Président**
- Fixation du nombre de Vice-présidents**
- Élections des Vice-Présidents**
- Questions diverses**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 23 Avril, à 18 heures 30, salle Paul Bert à Villeneuve l'Archevêque sous la présidence de M. Michel REBEQUET, puis de M. Luc MAUDET.

Étaient présents :

ARCES DILO	Monsieur	BEZINE	Jacques	LES SIEGES	Monsieur	LENGLET	Patrick
ARCES DILO	Monsieur	VANNEREAU	Pierre	MOLINONS	Monsieur	BEZINE	Yves
BAGNEAUX	Monsieur	GEORGES	William	PONT / VANNE	Monsieur	STERN	Michel
BOEURS EN OTHE	Madame	GIVAUDIN	Françoise	ST MAURICE ARH	Monsieur	PRIN	Francis
				THEIL /VANNE	Monsieur	COQUILLE	Bernard
CERILLY	Madame	VALLEE	Édith	THEIL /VANNE	Monsieur	TERVILLE	Gérard
CERISIERS	Monsieur	HARPER	Patrick	VAREILLES	Monsieur	ROMIEUX	Bernard
CERISIERS	Monsieur	BONNET	Jean-Louis	VAUDEURS	Madame	GARNAULT	Marie Claude
CERISIERS	Madame	GRELLAT MAZIER	Annick	VAUDEURS	Monsieur	BOURDON	Jacques
CERISIERS	Monsieur	JACQUINOT	Guy	VAUMORT	Madame	ROCHÉ	Marie-José
CHIGY	Monsieur	MAUDET	Luc	VILLECHETIVE	Monsieur	DEVELAY	Michel
COULOURS	Madame	VAILLANT	Christine	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	KARCHER	Sébastien
COURGENAY	Monsieur	PAGNIER	Daniel	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	LEGENDRE	Jeannine
COURGENAY	Madame	GAUDOT	Marie-Hélène	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	GIGOT	Geneviève
FLACY	Madame	DANIEL	Claire	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	PUTHOIS	Alain
FOISSY	Monsieur	THOMAS	Bernard	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	VERHOYE	Daniel
FOURNAUDIN	Madame	CHAPELET	Marie	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
LA POSTOLLE	Monsieur	LAPOTRE	Daniel	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
LAILLY	Madame	MASSÉ	Sylvette	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
LES CLERIMOIS	Monsieur	REVELLAT	Edmond				

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : M. Jacques DEN DEKKERSecrétaire de séance : M. Sébastien KARCHER

\*\*\*\*\*

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers.

.....  
Intervention de M. Rébéquet, Président sortant.

Quand il y a maintenant 20 ans, j'avais proposé aux communes du Syndicat intercommunal de collecte et traitement des déchets que je présidais alors, de se transformer en communauté de communes, certains ont cru à une lubie de ma part. D'autres y ont vu une volonté d'hégémonie et ont prédit des catastrophes. Tous ceux-là n'avaient pas pris conscience de l'évolution inexorable, inéluctable, de l'organisation territoriale de notre pays.

La création d'une Communauté de communes à caractère rural m'avait paru une réponse appropriée pour éviter d'être rattaché d'autorité à un groupement plus important où nous risquions de perdre notre autonomie.

Oui, aujourd'hui, cette évolution est en marche, qu'on le veuille ou pas. Ce que j'avais annoncé en 1994 est arrivé : toutes nos communes sont en intercommunalité à fiscalité propre.

Je ne vous cacherai pas mes craintes quant à l'avenir qu'on nous dessine : des méga régions, la disparition des départements remplacés par des Communautés de communes regroupées autour des villes centres...

Oh, certes on nous parle pas de supprimer nos communes, mais qu'en restera-t-il quand elles auront perdu toutes leurs compétences ou presque ? Il leur restera l'état civil, les listes électorales et ...pardonnez ma grossièreté, les « emmerdes » !

La CCVPO jusqu'à ce jour, a fait le choix de limiter ses compétences au plus juste et de travailler en liaison avec les conseils municipaux.

Vu la taille modeste de notre Communauté -24 communes, 400 km<sup>2</sup> mais pour seulement 9000 habitants, il faut être conscient que cela ne suffira pas aux yeux des spécialistes de la réorganisation du territoire qui examinent la France de leurs bureaux parisiens.

Cela aussi je l'avais compris dès 1994 et même avant. C'est pourquoi j'ai toujours plaidé pour la création d'un Pays Sénonais au sein duquel nous aurions toute notre place, tout en préservant notre existence et notre mode de vie rural.

La dernière réforme a certes enterré ces Pays mais ils renaissent sous une autre forme. Le précédent Conseil communautaire a accepté la création d'un syndicat mixte du Nord de l'Yonne qui permettra aux 6 communautés (CC Sénonais, Yonne Nord, Gâtinais, Villeuvien, Jovinien et Vanne et Othe) de travailler ensemble sur les schémas d'organisation territoriale (SCOT) et sur les grands projets susceptibles de recevoir des subventions d'Etat, de la Région et de l'Europe.

Là encore, cela me semble une réponse appropriée pour préserver notre autonomie, notre qualité de vie et pour ne pas disparaître.

La CCVPO que vous prenez en main, se porte bien. Elle est résolument modeste : peu de personnel, mais de qualité, pas d'hôtel communautaire fastueux, des taux d'imposition faibles.

Vous disposez d'un budget pour 2014 qui vous permettra de poursuivre la route. Les excédents sont confortables plus de 500 000 €, Un seul emprunt est en cours (10 000€ d'annuité pour un total de dépenses de fonctionnement estimées à plus de 1 700 000€).

D'ailleurs, vous aurez à voter prochainement le compte administratif 2013.

En effet, en l'absence du compte de gestion du Receveur communautaire, il ne nous a pas été possible de le finaliser. Cela à cause des difficultés techniques quant aux amortissements et aux états des actifs, assaisonnées d'un peu de mauvaise volonté, rencontrées avec le syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des déchets et celui dit du Collège. Ces deux EPCI sont appelés à disparaître en 2014 puisque la CCVPO s'est vu confier les compétences nécessaires. Ce sera là, la première tâche du nouveau Président que de régler cette question.

Vous aurez aussi à poursuivre et éventuellement à modifier si vous le jugez bon, les programmes en cours : en particulier la construction dans la zone sud de la Communauté, à Cerisiers, d'une déchèterie dont les travaux ont commencé, l'aménagement, la création et l'entretien d'espaces de loisirs dans nos communes, les marchés et conventions passés avec les prestataires de service, la mise en place d'un PLUi... etc.

De plus, vous allez devoir organiser les suites d'un don très généreux qui est en cours de finalisation : La veuve de Salvatore Gallo, Mme France Léveillé Gallo, m'a proposé d'offrir à la Communauté de communes un ensemble d'œuvres de ce peintre-sculpteur qui a vécu dans un hameau de Bagneaux, dont voici quelques exemples. (photos)

Cet artiste, que j'ai eu le plaisir et l'honneur de connaître, même s'il n'est pas célèbre aux yeux du grand public, est reconnu mondialement. Il a exposé un peu partout, sur tous les continents.

Mon projet était de créer un circuit touristique « Gallo » en mettant en place des œuvres dans certaines de nos communes, circuit qui se terminerait par la visite d'une exposition permanente dans un lieu à déterminer.

Mais cela ce sera à vous d'en décider.

Avant de prononcer l'installation du nouveau Conseil communautaire, je terminerai par deux vœux :

-Prenez garde à ne pas confier à l'intercommunalité trop de compétences. Il y va de la survie de vos communes,

-Et surtout, sachez conserver l'ambiance amicale qui a toujours existé au sein de notre Communauté de communes. L'amitié et la compréhension réciproque sont des biens précieux qui n'obèrent pas les budgets mais qui permettent de travailler dans la sérénité, dans l'intérêt de tous. Alors, bon courage à vous et que vive la CCVPO.

❖ **Installation du Conseil Communautaire, délibération 023-2014 Classification 5.2 Fonctionnement des assemblées**

Conformément à l'arrêté Préfectoral 2013-0294 fixant le nombre et la répartition des délégués des communes au sein du conseil communautaire, Monsieur Michel Rébèquet, Président sortant, déclare installés dans leurs fonctions les délégués listés ci-dessus.

Chaque conseiller reçoit une copie des documents suivants : Arrêté 2013-0294 portant nombre et répartition des délégués, Arrêté 2014-0037 portant statuts de la Communauté de Communes, Organigramme, Document de présentation de la collectivité, les deux derniers bulletins communautaires

❖ **Élection du Président, délibération 024-2014 Classification 5.1 Désignation de l'exécutif**

Sous la Présidence du doyen de séance, M. Jacques BÉZINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17, et L2122-7

Considérant que Monsieur le Président et les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

**Election du Président :**

Le Président de séance invite le Conseil à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont candidats : M. MAUDET Luc

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente cinq
- Bulletins blancs ou nuls : quatre
- Suffrages exprimés : trente et un
- Majorité absolue : seize

Ont obtenu :

- M. MAUDET Luc : trente et une (31) voix

M. MAUDET Luc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et est installé immédiatement dans ses fonctions.

❖ **Fixation du nombre de Vice-Présidents, délibération 025-2014 Classification 5.2 Fonctionnement des assemblées**

Le Président M. MAUDET Luc indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Communauté de Communes doit disposer au maximum d'un nombre de Vice-Présidents correspondant à 20% de l'effectif légal du conseil communautaire, soit sept Vice-Présidents au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Communauté de Communes disposait, à ce jour, de cinq Vice-Présidents. Au vu de l'organigramme distribué à chaque conseiller, il expose qu'en raison de l'augmentation des compétences de la Communauté

de Communes, les délégations à pourvoir, en plus des délégations existantes pourraient porter sur les finances, la santé, l'urbanisme et la gestion des gymnases et des annexes du collège.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire par vingt voix pour fixe à six le nombre des Vice-Présidents de la Communauté de Communes (quatre voix pour 7 Vice Présidents et deux voix pour cinq Vice Présidents, six abstentions).

❖ **Élection des Vice-Présidents délibération 026-2014 Classification 5.1 Désignation de l'exécutif**

Le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Président.

Les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par **l'élection du premier Vice-Président.**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente cinq
- Bulletins blancs ou nuls : dix
- Suffrages exprimés : vingt cinq
- Majorité absolue : treize

Ont obtenu :

- M. HARPER Patrick : vingt cinq (25) voix

M. HARPER Patrick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

**Election du deuxième Vice-Président :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente cinq
- Bulletins blancs ou nuls : trois
- Suffrages exprimés : trente deux
- Majorité absolue : dix-sept

Ont obtenu :

- Mme LEGENDRE Jeannine : quinze (15) voix
- M. PAGNIER Daniel : dix sept (17) voix

M. PAGNIER Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Election du troisième Vice-Président :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente cinq
- Bulletins blancs ou nuls : zéro
- Suffrages exprimés : trente cinq
- Majorité absolue : dix-huit

Ont obtenu :

- M. COQUILLE Bernard : vingt trois (23) voix
- Mme LEGENDRE Jeannine : douze (12) voix
- 

M. COQUILLE Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Élection du quatrième Vice-Président :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente cinq
- Bulletins blancs ou nuls : trois
- Suffrages exprimés : trente deux
- Majorité absolue : dix-sept

Ont obtenu :

- Mme CHAPELET Marie : vingt et un (21) voix
- Mme LEGENDRE Jeannine : onze (11) voix

Mme CHAPELET Marie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième Vice-Président et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**Election du cinquième Vice-Président :**

- Nombre de bulletins : trente cinq
- Bulletins blancs ou nuls : zéro
- Suffrages exprimés : trente cinq
- Majorité absolue : dix-huit

Ont obtenu :

- M. DEVELAY Michel : dix huit (18) voix
- Mme LEGENDRE Jeannine : cinq (5) voix
- Mme MASSÉ Sylvette : quatre (4) voix
- Mme ROCHÉ Marie-José : huit (8) voix

M. DEVELAY Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Election du sixième Vice-Président :**

- Nombre de bulletins : trente cinq
- Bulletins blancs ou nuls : zéro
- Suffrages exprimés : trente cinq
- Majorité absolue : dix-huit

Ont obtenu :

- Mme LEGENDRE Jeannine : dix (10) voix
- Mme ROCHÉ Marie-José : vingt cinq (25) voix

Mme ROCHÉ Marie-José ayant obtenu la majorité absolue est proclamée cinquième Vice-Président et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**Questions diverses**

**Foire de Sens**

Le Président rappelle les courriels adressés à chaque mairie, invitant les élus à réaliser une affiche A3 de présentation de leur commune destinée au stand de la CCVPO à la foire de Sens. Chaque conseiller est invité à s'inscrire sur la liste des permanences.

**Présentation de la Communauté de Communes**

A la demande des conseillers une réunion de présentation sera organisée courant Mai.

Le prochain Conseil Communautaire se tiendra aux Clérimois le 13 mai prochain à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

**TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 23 avril 2014**

❖ Installation du Conseil Communautaire, délibération 023-2014 Classification 5.2 Fonctionnement des assemblées.....	3
❖ Élection du Président, délibération 024-2014 Classification 5.1 Désignation de l'exécutif .....	3
❖ Fixation du nombre de Vice-Présidents, délibération 025-2014 Classification 5.2 Fonctionnement des assemblées 3	
❖ Élection des Vice-Présidents délibération 026-2014 Classification 5.1 Désignation de l'exécutif .....	4

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires  
Après dépôt en Sous-Préfecture, le 25 avril 2014  
Et publication ou notification, le 25 avril 2014  
Suivent les signatures